



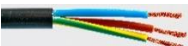
Aide financière à l'assainissement des bâtiments agricoles pollués par les PCB

La Confédération et les cantons subventionnent, jusqu'en 2026, l'assainissement des bâtiments agricoles pollués par les PCB à raison de 75 % des coûts de l'opération. Le subventionnement sera réduit à 50 % des coûts à compter de 2027 et entièrement supprimé à partir de 2030.

L'essentiel en bref

On trouve dans de nombreux bâtiments agricoles des polychlorobiphényles (PCB), qui sont des substances toxiques employées par le passé dans la fabrication des peintures et des apprêts, et dans celle des joints d'étanchéité. Les PCB sont des polluants persistants susceptibles d'être aujourd'hui encore absorbés par les animaux. Par conséquent, on peut encore en détecter dans les denrées alimentaires. Les bâtiments principalement concernés sont ceux dont la construction date d'avant 1980. Il vaut la peine de les assainir afin d'améliorer la sécurité de nos denrées alimentaires. L'opération est subventionnée par la Confédération et par les cantons.

Quels éléments de construction peuvent cacher des PCB ?

Applications	Éléments de construction (avant 1980)
 Source : Adobe Stock #84385822	Murs, ouvrages de maçonnerie
	Peintures, revêtements ou matériaux d'étanchéité sur béton
	Revêtements anticorrosion ou peintures sur métaux (tels que piliers ou poutrelles métalliques, canalisations)
	Équipements d'étables, cadres de portes ou de fenêtres (peintures ou vernis anticorrosion ou antimoisissure)
	Mangeoires
	Parois des silos (en métal, en béton ou en bois)
 Source : Adobe Stock #190759716	Constructions en bois
	Joints de maçonnerie (surtout entre éléments en béton)
	Fenêtres et joints
 Source : Adobe Stock #106447968	Silos
	Câbles électriques (avant 1990)

PCB dans les peintures et les revêtements¹

Les étables, les fourragères, les endroits où le fourrage est stocké ainsi que les parties rénovées des bâtiments doivent être contrôlés par des spécialistes, qui y examineront les peintures à métaux, à béton ou à bois (y compris les vernis). En ce qui concerne le stockage du fourrage, ce sont surtout les silos qu'il convient de contrôler. Les bois traités ont été employés principalement dans les toitures ainsi que dans les endroits très humides.

¹ Vous trouverez de plus amples informations techniques sous <https://polludoc.ch/fr> > PCP/CP > Les PCB dans les peintures et les revêtements.

Il se peut que les entrepôts, les chambres frigorifiques et les locaux de transformation alimentaire soient aussi contaminés.

PCB dans les joints d'étanchéité²

Contrairement aux silos, les étables ne sont généralement pas protégées par des joints d'isolation. Toutefois, il existe des joints d'étanchéité qui séparent différents éléments de maçonnerie ou qui séparent les murs des cadres de portes ou de fenêtres. Quant aux silos-tours, des matériaux d'étanchéité ont été employés dans leurs ouvertures ou pour les isoler de leur socle en béton.

PCB dans les isolants des câbles

Les câbles électriques installés avant 1990 peuvent contenir des PCB dans le matériau isolant. Il importe d'éviter que les animaux d'élevage entrent directement en contact avec les câbles électriques, même si ces câbles ne sont plus employés.

Méthode préconisée pour déterminer si le bâtiment est pollué par des PCB

1. Est-ce que l'étable, la fourragère, le local de stockage des aliments pour animaux, l'entrepôt frigorifique ou le local de transformation alimentaire datent d'avant 1980 ?
 - a. Non : alors l'étable devrait être exempte de PCB.
 - b. Oui : alors l'étable pourrait être polluée par des PCB. → Étape 2
2. Faire prélever des échantillons et les faire analyser par une entreprise spécialisée (voir plus bas). Le coût de ce travail peut dépasser 1 000 francs.
 - a. L'analyse n'a révélé aucune trace de PCB : alors l'étable devrait être exempte de PCB.
 - b. L'analyse a révélé des traces de PCB : → Étape 3
3. Définir, avec les spécialistes et le service cantonal de l'agriculture, ce qu'il convient de faire.
 - a. S'il n'est pas nécessaire d'assainir le bâtiment d'exploitation (la sécurité des denrées alimentaires n'est pas compromise), il faut prendre les éventuelles précautions ordonnées par les autorités³.
 - b. Si l'assainissement du bâtiment d'exploitation s'impose, il faut déposer sans délai une demande d'aide financière auprès du service cantonal chargé des améliorations structurelles. Les travaux d'assainissement ne peuvent commencer que si la mesure a été approuvée.

Informations importantes concernant les PCB

Les polychlorobiphényles (PCB) sont des substances toxiques⁴ employées avant 1980 dans la fabrication des peintures et des apprêts et dans celle des joints d'étanchéité⁵. Ce sont des polluants persistants. Les animaux peuvent les absorber par contact direct avec des surfaces polluées par les PCB ou, indirectement, en ingérant du fourrage contaminé. Celui-ci peut-être contaminé pendant le stockage dans un lieu pollué par les PCB, ou pendant la

² Vous trouverez de plus amples informations techniques sous <https://polludoc.ch> > PCP/CP > Les PCB dans les masses d'étanchéité des joints.

³ Les matériaux contenant des PCB doivent être retirés réglementairement au plus tard lors de la transformation ou de la démolition du bâtiment (art. 16, al. 1, let. b, de l'ordonnance sur l'élimination des déchets, OLED).

⁴ Les PCB constituent une large famille de substances connues à toxicité persistante. Ils sont immunotoxiques et neurotoxiques ; ce sont également des perturbateurs endocriniens.

⁵ Ils ont aussi été utilisés dans les transformateurs et les condensateurs. Cependant, étant donné que ces dispositifs et équipements électriques n'en contiennent plus, il est très peu probable que la teneur maximale autorisée en PCB soit dépassée dans les denrées alimentaires.

production sur un sol pollué⁶. Liposolubles, les PCB se fixent dans les tissus adipeux des animaux. La viande, le poisson, les œufs et le lait contiennent donc une quantité plus élevée de ces substances. Par voie de conséquence, la consommation de denrées d'origine animale contaminées par les PCB se traduit aussi par une accumulation de ces substances dans les tissus adipeux humains, induisant un risque de maladies chroniques, car le métabolisme n'élimine les PCB que très lentement. Les personnes les plus exposées sont celles qui consomment le plus fréquemment des produits contaminés. Il appartient aux producteurs de s'assurer eux-mêmes que leurs productions sont conformes aux teneurs maximales autorisées par la législation sur les denrées alimentaires. La teneur en PCB des aliments fait partie du Programme national d'analyses de détection de substances étrangères (NFUP) dans les denrées alimentaires d'origine animale.

Il importe que l'agriculture assainisse les bâtiments d'exploitation concernés et le fasse dans les règles, afin d'améliorer la sécurité des denrées alimentaires.

Aides financières

La Confédération et les cantons peuvent, jusqu'en 2026, allouer des subventions aux opérations d'assainissement des bâtiments agricoles pollués par les PCB ; ces subsides peuvent couvrir 75 % des coûts de l'opération. Ils seront ensuite ramenés à 50 % des coûts, puis supprimés à partir de 2030. Pour couvrir le reste des coûts d'un assainissement, les exploitants peuvent de plus se voir accorder jusqu'en 2030 un crédit d'investissement couvrant 50 % des coûts de l'opération. Les coûts occasionnés par le prélèvement d'échantillons, l'assainissement du bâtiment et l'élimination des déchets sont imputables dans le cadre de l'assainissement. Les aides financières dont il est ici question sont accordées en application de l'ordonnance sur les améliorations structurelles⁷.

Si l'assainissement entraîne des coûts et des pertes de rendement supplémentaires, l'octroi d'un prêt au titre de l'aide aux exploitations peut être étudié⁸.

Service responsable

Service cantonal d'améliorations structurelles (Office de l'agriculture)

Entreprises et laboratoires spécialisés dans la détection des PCB

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a dressé la liste⁹ des laboratoires et des entreprises capables de prélever des échantillons de joints d'étanchéité et de revêtements pour en analyser la teneur en PCB. Les entreprises et les personnes qui y figurent y ont été intégrées sur la foi d'une déclaration de compétence de leur part.

⁶ Le présent document ne traite que de la pollution par les PCB dans les bâtiments (sources de pollution ponctuelles). En ce qui concerne la contamination dans la production de fourrages (pollution diffuse) qu'il s'agit d'éviter, les mesures à prendre sont énumérées dans le tableau 1 de la fiche d'information « PCB dans l'élevage : causes et mesures », publiée par Agridea (<https://agridea.abacuscity.ch/fr/>) > N° de produit 3875).

⁷ Ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture OAS ; [RS 913.1](#)

⁸ En application de l'art. 1, al. 1, let. a, de l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture (OMAS ; [RS 914.11](#)).

⁹ La [liste des laboratoires et des entreprises](#) peut être consultée sous : www.ofev.admin.ch > Thèmes > Produits chimiques > Informations pour spécialistes > Dispositions et procédures > PCB.